



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique culturelle

Question écrite n° 49446

Texte de la question

L'accès à la culture est incontestablement aujourd'hui l'un des droits pour lesquels l'égalité entre tous les citoyens est la plus difficile à obtenir. En effet, pour des raisons évidentes, les grandes expositions, les grands débats et les spectacles d'envergure nécessitent des salles adaptées et un « public potentiel » que nos petites communes rurales ne peuvent offrir. Ainsi, les habitants des zones rurales et de petites villes doivent impérativement prévoir des déplacements parfois longs et coûteux pour accéder à une culture qui reste concentrée dans les villes importantes. Toutefois, une cinquantaine d'associations en France ont souhaité, depuis plusieurs années, offrir aux communes rurales la possibilité de proposer à leur population des séances de cinéma avec projection de films récents. Ces associations de « cinéma itinérant » qui assument un travail remarquable en touchant une clientèle qui, en tout état de cause, ne se déplacerait vraisemblablement pas pour aller dans un cinéma distant de plusieurs kilomètres, voire de plusieurs dizaines de kilomètres, sont toutefois inquiètes quant à leur avenir. En effet, les commissions d'agrément qui, en France, délivrent les autorisations nécessaires à ces associations semblent vouloir restreindre le nombre d'agréments, en espérant ainsi ramener vers les salles obscures, en ville, une clientèle actuellement acquise au cinéma ambulancier. Outre le fait qu'il n'est pas du tout certain que cette clientèle accepte à l'avenir de se déplacer pour aller voir un film, il serait par ailleurs regrettable de voir disparaître du paysage culturel ces baladins du 7^e Art qui, avec conviction, n'hésitent pas à investir et à installer du matériel pour des projections qui, parfois, attirent moins d'une dizaine de spectateurs. M. Pierre Hellier demande donc à M. le ministre de la culture de lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour pérenniser cette forme de cinéma ambulancier, exemple marquant de l'accès à la culture pour tous.

Données clés

Auteur : [M. Hellier Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49446

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1277